CAHIER DES CHARGES SPECIFIQUE

ASSISTANCE PROJETS SOUMIS A COMITE D'INVESTISSEMENT

Mots clés : Cahier des Charges ; Spécifique ; Coûtenance ; Planning ; Performance ; Coût

Objet : ASSISTANCE AU PILOTAGE DES PROJETS DU STL / GTPP – PROJETS SOUMIS A COMITE D'INVESTISSEMENT

Destinataires : Les fonctions ci-dessous mentionnées sont prévenues par messagerie de l'émission de ce document

Olivier BLAIZE	Chef du STL	STL/DIR
Elisabeth CAILLAT	Cheffe de Groupe GTPP	STL/GTPP
Maude DI BATTISTA	Contrôleuse de Gestion	SFCG

Diffusion : *Ce document est mis à disposition via la GED STL ENNOV. Aucune version papier n'est délivrée en interne.*

Indice	Date	Détails des modifications apportées
000	*12/06/2026*	*Edition Originale*

CAILLAT-DELOLME Elisabeth 267594 Signature numérique de CAILLAT-DELOLME Elisabeth 267594 Date : 2026.06.16 08:56:37 +02'00'	BLAIZE, Olivier Signé numériquement Le 16/06/2026	ARGOUD, Eric Signé numériquement Le 16/06/2026	BLAIZE, Olivier Signé numériquement Le 16/06/2026
E. CAILLAT	O. BLAIZE	E. ARGOUD	O. BLAIZE
Cheffe de Groupe GTPP	Chef du STL	Qualité	Chef du STL
Rédacteur	***Vérificateur***	***Approbateur***	***Emetteur***

SP-SSTL-2016-153252-012

DIFFUSION LIMITÉE

Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

HISTORIQUE

000	12/06/2026	*Edition Originale*
Indice	***Date***	***Détails des modifications apportées***

Impact opérationnel de la mise à jour

Classement dans l'architecture de la GEDE :

SP-SSTL-2016-153252-012

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

SOMMAIRE

1 OBJET 5

2 DOCUMENTS DE REFERENCE 5

2.1 REGLEMENTATION 5
2.2 DOCUMENTS APPLICABLES AU SITE DE MARCOULE 5

3 DEFINITION TECHNIQUE DE LA PRESTATION 6

3.1 DESCRIPTION DE LA MISSIONS 6
3.1.1 *Description de la prestation et des livrables attendus 8*
3.1.2 *Profil de l'intervenant 11*
3.1.3 *Planning de la prestation 12*

4 CONDITIONS D'EXECUTION 12

4.1 CONDITIONS D'INTERVENTION ET DE TRAVAIL 12
4.1.1 *Lieu de la prestation 12*
4.1.2 *Conditions de sécurité 12*
4.1.3 *Suivi de la prestation 13*
4.1.4 *Réception 13*

5 MANAGEMENT QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT 14

5.1 SPECIFICATIONS RELATIVES A LA QUALITE ET L'ENVIRONNEMENT 14
5.2 SUIVI DES EXIGENCES 14

ANNEXE N°1 – IDENTIFICATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (AE) DE LA PRESTATION 15

ANNEXE N°2 – MAITRISE OPERATIONNELLE DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (AE) DE LA PRESTATION. 16

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

Identification de la nécessité de protection des informations

Niveau de protection du Marché

Cocher la case :

☐ Libre

☐ Sensible* ☐ sans enquête administrative ☐ avec enquête administrative

☒ Classifié* ☒ avec accès ☐ avec détention ☒ Secret ☐ Très Secret

Spécial France ☐ OUI ☐ NON

MDS ☐ OUI ☐ NON

Protection des informations (application de l'IGI 1300 arrêté du 09 août 2021)

Cocher la case :

☒ Le présent Cahier des Charges / DCE ne contient aucune information sensible ; il peut être mis en ligne sur la plateforme dématérialisée du CEA.

☐ Le présent Cahier des Charges / DCE contient des informations sensibles ou DR : sa mise en ligne sur la plateforme dématérialisée du CEA ne peut se faire qu'en utilisant des conteneurs ZED.

☐ Le présent Cahier des Charges / DCE contient des informations classifiées : sa mise en ligne sur la plateforme dématérialisée du CEA est interdite.

* Signature Correspondant Sécurité : Département, Nom, prénom	Visa :

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

1 OBJET

Le présent document constitue le Cahier des Charges spécifique pour une mission d'assistance au pilotage des projets du Groupe Travaux Projets Patrimoine (GTPP) du Service Technique et Logistique (STL) du Centre CEA de Marcoule.

L'objet du présent Cahier des Charges est de définir le contenu technique de la Prestation demandée, et de préciser quelques points particuliers concernant le déroulement de la Prestation.

Les missions du groupe STL/GTPP sont :

- Gestion toutes données du Patrimoine (foncier, bâti et réseaux) – SPSI – Schéma Directeur Marcoule ;
- Gestion du Plan Masse ;
- Investissements Patrimoniaux ;
- Etudes / Modélisation risque inondation externe ;
- Travaux programmés sur Investissements Patrimoniaux ;
- Travaux d'investissements pour Installations du site ;
- Maîtrise d'Œuvre projets transverses ;
- Maîtrise d'Ouvrage Déléguée projets transverses.

2 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents listés dans les chapitres ci-dessous sont applicables à leur dernier indice à la date de la commande.
Le Soumissionnaire reconnaît expressément être en possession ou avoir connaissance d'un exemplaire de ces documents et en accepte les dispositions.

2.1 Réglementation

[1] Arrêté INB du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base.

[2] Arrêté IANID du 15 février 2022 fixant les règles générales relatives aux installations et activités nucléaires intéressant la défense.

[3] Norme ISO 9001 : Systèmes de Management de la Qualité.

[4] Norme ISO 14001 : Système de Management de l'Environnement.

[5] Norme ISO 45001 : Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail.

[6] Norme ISO 50001 : Systèmes de Management de l'Energie.

[7] Décret 92-158 du 20 février 1992 : Prescriptions particulières d'Hygiène et de Sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une Entreprise Extérieure.

2.2 Documents applicables au site de Marcoule

[8] Règlement Entreprises Extérieures (référence MAR/PR/SEC/105). Ce document porte à la connaissance des Entreprises Extérieures les principales règles de fonctionnement du site de Marcoule et les formalités essentielles à accomplir pour y accéder et y travailler.

[9] Code de Sécurité de Marcoule (site intranet).

[10] Procédure d'accès au Centre de Marcoule des salariés des Entreprises Extérieures (MAR/DIR/CSAE PR SEC 110).

[11] Procédure Formation « Accueil Sécurité Nouveaux Arrivants » (MAR/DIR/CSAE PR SEC 112).

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

[12] Travaux effectués par les Entreprises Extérieures sur les Installations du CEA Marcoule (MAR PR SEC 006).

[13] Procédure relative aux Fiches d'Intervention Entreprises Extérieures -FI2E- (MAR PR SEC 013).

[14] Procédure d'Entrée et de Sorties de Matériel et de Matériau du Centre de Marcoule (MAR/DIR/CSAE PR SEC 140).

[15] Règles de Sécurité Applicables aux opérations de Chargement et Déchargement de Marchandises Conventionnelles et Dangereuses (MAR RS SEC 017).

3 DEFINITION TECHNIQUE DE LA PRESTATION

3.1 Description de la missions

Le GTPP est une équipe composée de :

- La Cheffe de Groupe ;
- 21 Chargés d'Affaires ;
- 5 personnes d'entreprises prestataires pour soutien aux missions du Plan Masse.

Parmi ses domaines d'action, le GTPP assure la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ou la Maîtrise d'Œuvre des projets :

- Transverses, pour ce qui concerne les infrastructures générales du site de Marcoule (réseaux fluides, électriques, courants faibles, clôture, voiries, etc.) ;
- D'aménagements d'Installations non nucléaires du CEA Marcoule ;
- De nouveaux bâtiments non nucléaires ;
- Des réseaux d'eaux pluviales.

Les missions du présent contrat concernent les projets du GTPP listés ci-après :

- **Projets PCMNIT :**

 - **Clôture CEA/MELOX :**

Le projet est divisé en 4 sous-projets :

- Lot 1 : Création d'une voirie en remplacement de la voirie Phénix ;
- Lot 2 : Dévoiement des réseaux ;
- Lot 3 : Mise en place d'une clôture entre le CEA et MELOX ;
- Lot 4 : Instrumentation de la clôture.

Ce projet est en interface avec MELOX. Le CEA porte les études et les travaux.
Le projet global prévisionnel est de 32M€, incluant coût sec, PIT/PIC, Risques et Aléas.
Il est en cours d'études sur les lots 2 à 4 (MOE externes pour lots 2 et 3, et interne pour le lot 4) et en phase de consultation travaux pour le lot 1. Un OPC par lot et un OPC global est prévu dans le projet.
L'AROP est terminée et le CI est passé.
Le projet se termine en 2031.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

Missions	Concernées par le projet en %
Assistance au pilotage de projets	100%
Maîtrise des délais	80%
Maîtrise des coûts	100%
Maîtrise des risques	60%
Maîtrise de la configuration et des performances	60%

- **Traversées ZAC :**

Ce projet est en cours d'études (MOE externe y compris OPC). L'AROP est terminée et le CI est passé.
Le coût prévisionnel du projet est de 7.5M€.
Il se termine en 2029

Missions	Concernées par le projet en %
Assistance au pilotage de projets	100%
Maîtrise des délais	80%
Maîtrise des coûts	60%
Maîtrise des risques	60%
Maîtrise de la configuration et des performances	60%

- **Projets Cycle de l'Eau :**

- **Jouvence Réseau des Eaux Pluviales :**

Ce projet est en cours d'études (MOE externe). Il traite les points noirs du réseau pluvial du centre
Le coût prévisionnel du projet est de 5M€.

L'AROP va débuter en septembre 2026 et le CI est prévu pour T1 2027. Il se termine en 2029.

Missions	Projet concerné par la mission
Assistance au pilotage de projets	100%
Maîtrise des délais	100%
Maîtrise des coûts	80%
Maîtrise des risques	100%
Maîtrise de la configuration et des performances	60%

- **Projet Reconstruction du Poste de Garde B014 :**

Ce projet est en cours de redéfinition du périmètre.
L'AROP est prévue en T2 2027 et le CI est prévu pour T4 2027. Le coût prévisionnel du projet est de 5.3M€. Il se termine en 2030.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

Missions	Projet concerné par la mission
Assistance au pilotage de projets	100%
Maîtrise des délais	100%
Maîtrise des coûts	80%
Maîtrise des risques	100%
Maîtrise de la configuration et des performances	50%

- **Projet Construction du B692 :**

Ce projet est en cours d'études de définition des besoins. L'étude de faisabilité est prévue sur 2026/2027. L'AROP débutera en S2 2027. Le CI est prévu en T1 2028 avec un objectif d'obtenir les financements pour lancer le projet.
Le coût prévisionnel du projet est de 16M€.

Missions	Projet concerné par la mission
Assistance au pilotage de projets	0%
Maîtrise des délais	60%
Maîtrise des coûts	60%
Maîtrise des risques	100%
Maîtrise de la configuration et des performances	60%

La liste ci-dessus prend en compte les principaux projets connus à date du présent Cahier des Charges mais ne saurait être exhaustive. Ainsi, le prestataire devra prendre en compte les projets en charge par le GTPP avec un arbitrage, si nécessaire, par la Cheffe du GTPP.

Tous les projets sont globalement indépendants et pilotés par les ressources du GTPP.

Il n'est pas attendu du Titulaire d'analyses techniques des contenus des documents examinés (dimensionnement, spécifications de matériels ou matériaux, règles de calcul…), celles-ci relevant des Chargés d'Affaires du CEA. Toutefois, les intervenants du Titulaire devront pouvoir comprendre, compte-tenu des attentes décrites dans les postes du Cahier des Charges, le cadre général des documents qui relèveront notamment des métiers suivants : Génie Civil, Second Œuvre, Ventilation, réseaux Fluides, Courants Forts (CFO), Courants Faibles Industriels (CFA/CFI), Contrôle Commande (CC).

3.1.1 *Description de la prestation et des livrables attendus*

Le prestataire réalisera les prestations décrites dans le tableau suivant et occasionnant les livrables précisés dans la troisième colonne :

TYPE DE MISSION	PRESTATIONS PARTICULIERES	LIVRABLES ATTENDUS	DELAIS / ECHEANCE
Mise en place ou amélioration des dispositions de	Rédaction ou mise à jour de notes transverses au projet telles que notes d'hypothèses, d'organisation, de cadrage et/ou de clarification nécessaire à la gestion de projet	Notes par projet	Au fil de l'eau avec mise à jour biannuelle

SP-SSTL-2016-153252-012

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

management de projet	Définition et rédaction de processus et méthodes de management de projet pour le GTPP	Procédures, notes	Au fil de l'eau
	Accompagnement au développement d'outils de gestion de projet (IRIS DG, MAP, GESTCDE…)	Procédures, Réunion interfaces avec la cheffe de groupe sur les différents logiciels concernés	Au fil de l'eau
	Mise à jour des outils de gestion de projet	1 Mise à jour par trimestre	Trimestriel
Assistance au pilotage de projets	Support au pilotage des projets avec collecte et consolidations des données d'entrée	Plan de contrôle interne par projet	Au fil de l'eau
	Rédaction de relevé de décisions, de compte-rendu de réunion. Participation aux réunions clefs des projets en phase études et travaux	Relevé de décisions ou compte-rendu de la réunion	Au fil de l'eau
	Rédaction ou mise à jour de trames, de procédures pour le pilotage des projets, suivi des indicateurs projet	Document par projet	Mensuel
	Organisation de tout ou partie des réunions d'équipe projet, (avancement, coordination…) et rédactions des compte-rendu	Avis « Outlook » - CR par réunions	Mensuel
	Préparation de REX	Par projet	Fin de chaque projet
Maîtrise des délais	Elaboration du planning de référence de chaque projet y compris les notes d'hypothèses associées, l'analyse des chemins critiques, l'avancement physique, la quantification et la justification des impacts des risques sur les délais	1 note planning de rang 1-2 par projet et ses mises à jour	Mensuelle
	Elaboration, suivi et mise à jour des plannings de rang 2 à 4 de chaque projet, avec prise en compte des plannings OPC des projets (Proposition de WBS de lot ou projet) Structuration initiale du planning (niveau de détail, interdépendances projet), et maintien des références (directeur et détaillé) Identification, analyse et suivi des écarts de délais,	1 dossier planning détaillé par projet	Mensuelle
	Construction de plan de charge	Tableau de synthèse par projet	Mensuelle
Maîtrise des coûts	Création, Saisie et suivi de l'ensemble des tableaux de reporting en lien avec les	Remplissage des tableaux	Au fil de l'eau

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

	deux conventions du projet PCMNIT MELOX (Tableaux croisés dynamiques en lien avec le COR)		
	Etablir avec précision l'avancement financier des projets avec le suivi financier (COR) et des commandes de l'ensemble des projets Mettre en évidence les écarts entre réel et prévu sur l'axe coût	Note d'hypothèses d'estimation des coûts Mise à jour COR Indicateurs et Tableaux de Bord	Au fil de l'eau
	Aide à la création des pièces financières pour la préparation du comité d'investissement y compris accompagnement à la rédaction et mise à jour des FAP	Création fichier initial et mise à jour 2 fois par an	2 FAP / an et par projets concernés
Maîtrise des risques	Processus d'Identification et quantification des risques et opportunités projets méthodologie GTPP	Plan de management des risques	Initialisation projet
	Animation des revues des risques et opportunités,	Réunion	Au fil de l'eau
	Etablir une AROP (analyse des risques et opportunités (*) avec intégration et suivi des risques sous IRIS	1 dossier AROP par projet ciblé (analyse et rapport)	Demande +1 mois
	Suivre les risques et opportunités du projet y compris Reporting associé	Mise à jour et suivi d'un registre des R&O sous IRIS et Excel, par projet Reporting R&O	Mensuel Mensuel
	Mettre en place et piloter les plans de mitigation	Plan de mitigation par projet	Mensuel
Maîtrise de la configuration et des performances	Mise en place des processus et méthodes de la gestion de configuration - Identification et validation de la configuration - Mise en place d'un plan de gestion de la configuration - Contrôle des interfaces - Production des états de configuration aux jalons clés - Evolution, remontée et suivi des écarts	Par projet : - Plan de maîtrise de configuration - Plan de gestion des performances - Recueil des exigences	Initial + suivi biannuel

Les missions incluront :

- L'analyse des plannings des fournisseurs et leur intégration dans le planning global des Projets. Le Prestataire participera, en fonction des projets, aux réunions hebdomadaires d'avancement avec les fournisseurs, lors desquelles il récupèrera les éléments pour consolider les données d'entrées et de suivi du projet ;
- L'établissement et le suivi des plannings et échéanciers budgétaires de référence ;
- Le suivi et la mise à jour des coûts ;
- La mise à jour de l'application de gestion des commandes utilisée par le STL : ajout des éléments liés aux actes d'achats, mise à jour de ces éléments (montants, dates, prescripteurs, état de la commande…).

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

Le Titulaire sera garant de la cohérence de cette base de données avec les éléments de planning et de coûts des autres outils ; il participera à l'évolution de cette application qui pourra être utilisée pour générer et mettre à jour les tableaux de bord à la charge du Titulaire ;

- Les prévisions d'atterrissages budgétaires.

Le Titulaire travaillera en relation étroite avec les Chefs de Projet et à la Cheffe de Groupe.

3.1.2 *Profil de l'intervenant*

Il est nécessaire, pour la réalisation de cette Prestation, que le personnel du Titulaire ait des compétences adéquates dans les domaines de la gestion de documentation liée aux études et travaux, de l'organisation, du secrétariat général, ainsi que la connaissance des textes réglementaires associés et de leur application.

Le Titulaire du Marché prendra les dispositions nécessaires pour maintenir son personnel affecté à la Prestation pendant toute la durée de cette dernière. Ce point sera un critère de l'évaluation faite a posteriori par le CEA sur le déroulement de la Prestation.

Dans leur offre, les soumissionnaires justifieront de leur expérience dans les domaines similaires à ceux appelés par la Prestation et justifieront leur organisation en fonction des compétences disponibles et celles requises pour la Prestation.

Le profil minimal à prévoir pour réaliser cette Prestation est un **Intervenant expert**, ayant une expérience de plus de 7 ans.

Le CV présenté devra justifier d'au moins une expérience similaire d'assistance opérationnelle aux projets. Les qualifications de la personne intervenante sont essentielles à la bonne réalisation de ce Marché. Le Titulaire devra présenter le personnel intervenant dès réception du projet de commande. **Si le profil présenté n'est pas en adéquation au CV proposé lors de l'offre, le Titulaire aura quinze jours pour proposer un profil équivalent sur tout point, sinon le CEA annulera la commande auprès de l'entreprise retenue.**

En plus des compétences techniques, le profil devra être habitué à travailler en équipe projet, au contact et en interface de l'ensemble des intervenants.

Les compétences attendues sont :

- Expertise sur l'utilisation des logiciels Microsoft Excel ®, IRIS ®, MAP ®, Microsoft Project ® ;
- Gestion de projet avec justification d'une Certification en gestion de projet type PRINCE2 ®.

Il travaillera en collaboration avec le Titulaire du contrat « Secrétariat Technique », notamment pour les échanges d'informations sur les projets et les commandes, le cas échéant.

Le Titulaire proposera un CV qui démontre de connaissance et de capacité à travailler en équipe de Pilotes Opérationnels de Projets. Une connaissance du Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives et des démarches administratives est très fortement conseillée.

Il est demandé de présenter en détail les références et compétences intéressantes (exemple de missions équivalentes) et de présenter les pièces justificatives des qualifications et expériences qui permettront de juger du niveau d'expérience du titulaire.

Les critères qui seront analysés sont les capacités organisationnelles, la capacité à travailler en mode transverse et les qualités relationnelles du profil proposé.

Un Responsable Contrat du Titulaire sera nommé et sera le seul interlocuteur du CEA, à qui il rendra compte sur l'ensemble de ces activités. Il établira de manière trimestrielle un état des lieux des actions menées, et un état des lieux des actions à mener jusqu'à la prochaine rencontre. Des indicateurs seront proposés dès la réunion d'enclenchement pour un suivi pertinent du contrat.

SP-SSTL-2016-153252-012

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

3.1.3 *Planning de la prestation*

La date d'enclenchement prévisionnelle de la Prestation est fixée au 01/11/2026.

Compte tenu des échéances des projets associés à la Prestation, la Prestation est prévue sur 3ans ferme et 2 tranches optionnelles d'une année

L'offre du Titulaire tiendra compte des fermetures du CEA Marcoule, soit *a minima* une semaine au mois d'Août et la dernière semaine du mois de Décembre de chaque année.

4 CONDITIONS D'EXECUTION

Dans le cadre du Marché fonctionnel, le fournisseur est globalement responsable de la réalisation des fonctions énoncées aux paragraphes précédents, en respectant les caractéristiques et contraintes impératives définies ci-dessous.

4.1 Conditions d'intervention et de travail

Accès au site :
Pour les conditions d'accès sur le site, l'habillage, les vestiaires, le transport du personnel, la surveillance médicale et la dosimétrie, l'entreprise doit se conformer aux clauses administratives générales applicables sur le site de Marcoule et dans l'Installation concernée.
L'entreprise doit appliquer le décret n° 92-158 du 20/02/1992 fixant les prescriptions particulières d'Hygiène et de Sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une Entreprise Extérieure, ainsi que, le cas échéant, le décret de 94 fixant les prescriptions particulières pour les chantiers clos de Bâtiment/Génie Civil.

4.1.1 *Lieu de la prestation*

La Prestation est à réaliser en intégralité dans les locaux du CEA, dans le Bâtiment 001, à proximité du STL/GTPP, pour une durée significative, ce qui nécessite, notamment, la mise en place d'une convention d'hébergement, et la tenue d'un Plan de Prévention spécifique.

Il est précisé, en complément, que le Titulaire pourra utiliser les moyens de scan et reprographie du CEA (moyens non dédiés à ce seul contrat). Les fournitures liées à la gestion documentaire (supports numériques, classeurs, boites à archives…) seront également à la charge du CEA.

4.1.2 *Conditions de sécurité*

Les Prestations du Titulaire sont à considérer comme un Marché classé sans détention de document ; la clause de sécurité définie dans l'Accord-Cadre s'applique. L'Annexe de Sécurité, jointe au courrier de consultation, en précise les modalités.

Les intervenants du Titulaire seront en effet susceptibles de connaître, au titre de la Prestation, des informations classifiées de niveau Confidentiel Défense. **Ils devront être dûment habilités dès la notification du Marché.**

Les dispositions suivantes s'appliquent au Marché :

- L'éventuelle documentation SECRET, à laquelle le Titulaire pourrait être amené à avoir accès, en lecture seule, sera uniquement gérée dans les locaux du CEA, et ce avec les moyens spécifiques du CEA et sous la supervision d'un Chargé d'Affaires CEA ;

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

- Le Titulaire ne travaillera, dans ses locaux et dans les locaux du CEA, que sur des documents non classifiés vis-à-vis de la Défense Nationale (aucun document ou information SECRET ne seront manipulés dans les locaux du Titulaire) ;
- Le Titulaire pourra être amené, en revanche, à détenir ou produire des documents au format DIFFUSION RESTREINTE :
 - Certaines des données d'entrée ou des documents récupérés sur les Installations devront être utilisés dans les locaux du Titulaire : plannings, documents, schémas des projets… Seules les informations non protégées pourront être traitées dans les locaux du Titulaire. Ce dernier travaillera sur des documents relevant de la DIFFUSION RESTREINTE uniquement dans les locaux du CEA,
 - Dans ses propres locaux, le Titulaire ne travaillera que sur des informations non protégées et non classifiées vis-à-vis de la Défense Nationale,
 - Dans les locaux du CEA, les informations protégées devront être détenues conformément à la réglementation, et, pour ce qui concerne les fichiers informatiques, n'être détenues que sur des ordinateurs isolés physiquement de tous réseaux extérieurs à l'entreprise (postes isolés ou postes en réseau interne isolé) ;
- Le Titulaire s'engage, par ailleurs, à informer son personnel autorisé du caractère sensible des prestations et l'obligation qui lui est faite de tenir confidentiels tous les documents ou informations sensibles non couverts par le secret de la Défense Nationale qu'il serait amené à connaître. Il s'engage également à ce que ses personnels autorisés n'accèdent à aucune installation autre que celles concernées par le Marché ;
- L'exécution du Marché peut conduire le Titulaire à avoir connaissance d'informations qui, sans être couvertes par le secret de Défense ou la Diffusion Restreinte, ne peuvent être rendues publiques ;
- Le Titulaire s'engage à ne divulguer, sous quelque forme que ce soit et sans autorisation écrite du CEA, aucune information dont il a connaissance au cours de l'exécution du Marché en dehors des communications strictement nécessaires à l'exécution dudit Marché.

Le Marché sera soumis à PCS (**PCS 25-063 – Assistance au pilotage GTPP – Coûtenance / Risques / Planning**). Le personnel devra être habilité dès la notification du Marché.

4.1.3 *Suivi de la prestation*

Les réunions à prévoir pour le suivi et le contrôle de la Prestation sont les suivantes :

- Une réunion d'enclenchement, au cours de laquelle seront notifiés les moyens matériels particuliers mis œuvre par chacune des Parties ;
- Une réunion d'avancement trimestrielle, en cours d'exécution de la Prestation ;
- Une réunion de clôture de la Prestation au cours de laquelle un Procès-Verbal de Réception Définitive sera établi.

Les comptes-rendus de ces réunions seront rédigés par le prestataire et soumis au CEA pour validation dans un délai de 10 jours calendaires.

4.1.4 *Réception*

Un Procès-Verbal de Réception signé des deux parties sera établi après achèvement des prestations et remise du ou des livrables clairement définis dans le présent Cahier des Charges spécifique.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

5 MANAGEMENT QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Le Centre de Marcoule a mis en place un Système de Management Intégré selon les normes en vigueur pour la poursuite des activités du Centre dans la maîtrise de la Qualité, de la Sécurité, de la Sûreté et de l'Environnement.

5.1 Spécifications relatives à la Qualité et l'Environnement

Le Titulaire doit disposer d'un Système de Management de la Qualité conforme aux exigences de la **norme ISO 9001**. Dans le cas où l'entreprise serait certifiée, une copie du certificat sera transmise. Dans le cas contraire, le Titulaire devra spécifier le périmètre de son Système de Management de la Qualité et justifier les zones exclues.
Dans tous les cas, la CEA se réserve le droit d'auditer l'entreprise pour vérifier la conformité à ses exigences.

Le Titulaire fournira, dans un délai de deux mois après la passation du Marché, un Plan de Management Qualité Sécurité Environnement Particulier qui explicitera l'organisation mise en place pour la réalisation de la prestation. Ce Plan de Management devra être approuvé par le CEA.
L'organisation et les dispositions documentaires seront portées à la connaissance du CEA. Des indicateurs de pilotage seront mis en place pour suivre la qualité de la prestation et seront communiqués au CEA.
Le Titulaire et ses Sous-traitants éventuels seront tenus de prendre connaissance, de respecter et d'appliquer la politique environnementale du CEA Marcoule ainsi que les consignes qui en découlent.

Le CEA indique les Aspects Environnementaux Significatifs qui peuvent être impactés par la prestation. L'entreprise prestataire remettra le tableau (*cf. Annexe 1*) complété en même temps que son offre technique et commerciale.

Le CEA fournit la Liste des Documents Applicables dans le cadre de la prestation. Le Titulaire vérifie que les procédures, modes opératoires et autres documents techniques permettent la maîtrise opérationnelle des AES concernés. Cette vérification fait l'objet d'un enregistrement qui sera intégré dans le Dossier d'Affaire (*cf. Annexe 2*).

5.2 Suivi des exigences

Le CEA se réserve le droit d'effectuer des audits de l'EM, aussi bien au niveau organisationnel que de la réalisation des prestations sur le terrain.
Le CEA adaptera le niveau de contrôle en fonction des exigences du Cahier des Charges mais restera particulièrement vigilant sur le respect des aspects suivants :

- ✓ La sécurité des personnes et des biens (application du décret 92.158 du 20 février 1992, du Code de Sécurité Marcoule et des consignes de sécurité des Installations où se déroulent les opérations) ;
- ✓ La maîtrise documentaire et l'enregistrement des opérations ;
- ✓ La maîtrise de la réalisation et de la traçabilité des prestations ;
- ✓ La maîtrise et la traçabilité des « écarts ».

Cette liste non exhaustive n'affranchit pas la responsabilité du prestataire sur le non-respect de textes réglementaires ou normatifs non cités dans le présent Cahier des Charges.

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

ANNEXE N°1 – IDENTIFICATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (AE) DE LA PRESTATION

L'entreprise prestataire complète la fiche ci-dessous et la transmet au CEA en même temps que son offre technique et commerciale. Une fois le marché signé, ce document sera joint au PQEP et mis à jour au tant que de besoin.

Cette démarche doit être mise en œuvre dès la conception (la préparation des opérations de maintenance) afin que les solutions techniques retenues soient optimisées vis-à-vis de l'Environnement.

Identification de la prestation		
Titre de la prestation :	**Titre de la prestation objet du Cahier des Charges**	
Référence contrat :	Commande n°	Du

Aspects Environnementaux de la prestation	Non	Oui	Quantité estimée
Emission dans l'air			
Rejets gazeux radioactifs			
Rejets gazeux non radioactifs			
- Gaz de combustion *(moteurs hors véhicules)* - Fluides frigorigènes - Solvants			
Rejets dans l'eau			
Rejets liquides radioactifs			
Rejets d'eaux industrielles			
Production de déchets			
Déchets solides radioactifs			
Déchets Industriels Banals (DIB)			
Déchets Inertes (DI)			
Déchets Industriels Dangereux (DID)			
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)			
Utilisation de matières premières			
Huiles			
Fioul			
Gaz			
Eau			
Electricité			
Autres			
Autres utilisations			
Utilisation de produits chimiques			
Utilisation de sources radioactives			
Utilisation d'appareillage soumis à réglementation			Fournir justification de conformité.
Autres activités			
Transport			
Dépotage			
Autres			
Nuisances			
Bruits			
Autres			

DIFFUSION LIMITÉE

Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.

ANNEXE N°2 – MAITRISE OPERATIONNELLE DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (AE) DE LA PRESTATION.

Une fois le marché signé, pour chaque aspect environnemental (AE), l'entreprise Titulaire du marché vérifie que les procédures, modes opératoires et autres documents techniques permettent la maîtrise opérationnelle des AES concernés.

Pour chaque AE, cette vérification permet de renseigner le tableau ci-dessous. Ce tableau fait l'objet d'un enregistrement qui sera intégré dans le dossier d'affaire. Un exemplaire de chaque enregistrement est transmis au CEA en même temps que le PQEP.

Identification de la prestation		
Titre de la prestation :	**Titre de la prestation objet du Cahier des Charges**	
Référence contrat :	Commande n°	Du

Identification de l'Aspect Environnemental

Maîtrise opérationnelle	
Moyens matériels de maîtrise :	
Maîtrise des postes de travail critiques :	
Maîtrise de l'approvisionnement des matières premières :	
Organisation mise en place pour l'opération :	
Surveillance et mesurage	
Gestion des situations d'urgence	

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur.